

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 29/03/2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

PRESENTS : DEPREZ François – LUCBERNET LAVIGNE Sandrine - AKA Alain - GROS André – DUBREUIL Brigitte – ABADIE Laurent - AUTIGEON DURAND Emmanuelle – PIALAT Alain - PARIS René - BARAS Philippe - DOYEN CHAPPE Magali - COLAS MARTIN Gaëlle.

EXCUSES : TROUILLET Gwendoline (pouvoir à S. LAVIGNE) - MARTINS Olivier - MARTINEZ Harold (pouvoir à DOYEN CHAPPE Magali).

SECRETAIRE DE SEANCE : COLAS MARTIN Gaëlle.

Approbation du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal du 5 Mars 2024 : unanimité

Présentation par M. PETOT-BOTTIN de son rapport dans le cadre du marché « études de diagnostic portant sur la faisabilité d'un projet de réhabilitation et de réutilisation d'un ensemble d'anciens bâtiments en pôle de loisirs autour des jardins du pigeonnier ».

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024. **N° 2024 07**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 tel qu'il a été préparé en réunions de travail par l'ensemble du conseil municipal :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2024
011	Charges à caractère général	249 256.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	358 000.00
65	Autres charges de gestion courante	136 080.00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		743 336.00
66	Charges financières	16 000.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00
68	Dotations aux provisions	0.00
022	Dépenses imprévues fonctionnement	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		762 336.00
023	Virement à la section d'investissement	700 000.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	0
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		700 000.00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 462 336.00

Chapitre	Libellé	BP 2024
13	Atténuation de charges	0.00
70	Produits des services	31 000.76
73	Impôts et taxes	338 431.00
74	Dotations et participations	205 781.00

75	Autres produits de gestion courante	165 000.00
	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES	740 212.76
	TOTAL DES RECETTES REELLES	740 212.76
042	Opé. d'ordre de transfert entre section	5 000.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	0
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	745 212.76
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	717 123.24
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 462 336.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	BP 2024 + RAR
20	Immobilisations incorporelles	180 000.00
21	Immobilisations corporelles	552 000.00
23	Immobilisations en cours	68 756.83
	TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	800 756.83
16	Emprunts et dettes assimilées	40 000.00
45	Opérations pour compte de tiers (Trvx aménagement Rue des Ecoliers)	0
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	840 756.83
040	Opé d'ordre	5 000.00
041	Opé patrimoniales	0
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	5 000.00
	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	165 443.17
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 011 200.00

Chapitre	Libellé	BP 2024 + RAR
13	Subventions d'investissement	48 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	
	TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	48 000.00
10	Dotations Fonds Divers (Hors 1068)	34 200.00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation)	100 000.00
024	Produits des cessions	0
	TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	134 200.00
45	Opérations pour compte de tiers	129 000.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	311 200.00
021	Virement de la section Fonct.	700 000.00
040	Opé d'ordre (amortissement)	0
041	Opé. patrimoniales	0
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	700 000.00
	R 001 RESULTAT REPORTE	0
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 011 200.00

L'assemblée, à l'unanimité,

- approuve le budget primitif 2024.

- précise que le taux de fongibilité des crédits est fixé à 2 %.

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES.

N° 2024 08

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 1639A du Code général des impôts, modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent voter les taux des impositions directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes. En contrepartie, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020 du département a été transféré à la commune.

Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de maintenir les taux des taxes comme suit :

TAXES	Taux 2023	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	36.30 %	36.30 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	87.16 %	87.16 %
Taxe d'habitation	8.11 %	8.11 %

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de voter pour 2024 les taux suivants :

=> Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 36.30 %

=> Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 87.16 %

=> Taxe d'habitation : 8.11 %

APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

N° 2024 09

Monsieur Le Maire propose de procéder aux votes des subventions versées aux diverses associations.

L'assemblée décide, à l'unanimité, d'approuver les montants des subventions à verser aux associations ci-dessous comme suit :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
A.C.C.A	500.00
A.D.M.R LE FOUSSERET	500.00 M. AKA ne vote pas
CLUB DE TENNIS	500.00 Mmes COLAS MARTIN & DOYEN CHAPPE ne participent pas au vote
Foyer Rural	500.00 Mme DOYEN CHAPPE ne participe pas au vote
Foyer Rural (Comité des Fêtes)	13 000.00 idem
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE LE FOUSSERET	700.00 Mme DOYEN CHAPPE ne participe pas au vote
Judo Club	750.00
L'AFTER	500.00 Mme DOYEN CHAPPE ET DUBREUIL ne participent pas au vote
N'R GYM	500.00

Basket Club Fousserétois	200.00
S.C.I.O.N Fousserétois	200.00
Clari Jazz	500.00
Amicale Sapeurs-Pompiers	500.00
La Boule du Château	500.00
Elixir Musique	500.00
Coop école François Lucas	3 280.00

QUESTIONS DIVERSES :

- 4 Mai : Cérémonie commémorative en l'honneur des agents municipaux décédés en 1984.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessous

Le secrétaire de séance



Le Maire,

